

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Nombre de Conseillers Présents : 14  
Nombre de Procurations : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 18  
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 70  
  
VOTES : 18      Contre : 0      Pour : 18  
Date de convocation : 11 septembre 2023

**DÉLIBÉRATION N° 4.2**  
**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT**  
**AVEC LE CENTRE D'ETUDES ET**  
**D'EXPERISE SUR LES RISQUES,**  
**L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET**  
**L'AMENAGEMENT (CEREMA) EN VUE**  
**DE L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION**  
**« PORTS PROPRES » SUR NOS PORTS**  
**EN REGIE**

**SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Sylvie GOSLIN, Christiane VAN-GOETHEM, Daniel ELOI, Séverine MARCHAND, Eloïse BOURREAU-GOBIN, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, Jean-Michel BRARD, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBLIN, Didier MARION*

**ÉTAIENT ABSENTS :** *Jean-Luc SECHET, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Patrick HUGUET, pouvoir à Daniel ELOI, Didier CADRO, suppléé par Didier MARION, Michèle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON, pouvoir à Jean-Michel BRARD*

**Secrétaire de séance :** *Sylvie GOSLIN*



**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5721-1 et suivants ;

**Vu** la convention de subventionnement n°3PPfde21, relative aux ports de La Gravette, de La Pointe Saint Gildas et de Comberge, annexée à la présente délibération ;

**Entendu** le rapport de la Présidente ;

Le Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) porte un dispositif d'attribution d'aides financières sur la période 2022 – 2024, au bénéfice des ports de plaisance et

des bases nautiques qui ont entamé des projets pour transformer leur modèle, infrastructures et les équipements, assurer leur transition écologique et en faire des véritables lieux d'accueil, de services, de convivialité et d'animation locale dans la perspective d'un tourisme

Cette mesure est dotée d'un budget global de 30 M€. Le soutien spécifique aux ports de plaisance maritimes s'inscrit dans la sous-mesure dite « Port de plaisance d'avenir ».

Par ailleurs, Les Ports de Loire-Atlantique ont élaboré leur plan d'actions permettant d'obtenir la certification ports propres sur les ports de Préfailles, La Plaine-sur-mer et Saint-Michel-Chef-Chef. Ce plan intègre des actions concrètes permettant de mieux prendre en compte le respect de l'environnement et la nécessaire transition écologique.

Certaines actions, pour un montant global de 110 160 €, soit plus de 37 % du coût total des dépenses identifiées, sont éligibles au dispositif d'aides : analyse de la qualité des eaux entrées et sorties des aires de carénage, récupération des macrodéchets au sortir des exutoires d'eau pluviale, hits anti-pollution, bacs de récupération pour déchets portuaires, sous-compteurs et bornes à eau, bacs d'huiles usagées, citernes d'eaux pluviales, remplacement halogènes par LED...

La présente convention de subvention a pour objet de définir le montant de la subvention en fonction des activités éligibles et les modalités de son attribution.

### LE COMITÉ SYNDICAL

#### Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de subventionnement n°3PPfde21 avec le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) en vue du financement du plan d'action visant à l'obtention de la certification « Ports Propres » sur les ports en régie (Préfailles, La Plaine-sur-Mer et Saint-Michel-Chef-Chef) ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou son.a représentant.e, à signer tous les documents afférents à cette demande, dont ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,  
le 18 septembre 2023

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME**

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE  
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE  
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN